

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 02 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, légalement convoqué le 26 avril 2016, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Vincent LEPRETRE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : MM. Vincent LEPRETRE - Alain DUVERT - Mme Céline PICCIONE - MM. Jean-François THIRIOT - Julien OLLAGNIER - Mmes Marie-Madeleine FEBVRE - Françoise TASSIN - MM. Vincent LEBROT - Mathieu LECLERC - Mmes Virginie BRUCHON - Françoise GAY - M. Jean-Marie DUDA - Mme Evelyne BERINGER -

Excusés et pouvoirs : M. Serge RESSY (pouvoir à M. Vincent LEPRETRE) - Mme Nadine VOLLMER (pouvoir à M. Julien OLLAGNIER) - Mme Dominique ROUSSIN (pouvoir à Mme Françoise GAY) - M. Jean-Luc COUTURIER (pouvoir à M. Jean-Marie DUDA) - M. Pascal POYEN (pouvoir à Mme Virginie BRUCHON) - Mme Martine ZIEGELMEYER (pouvoir à Mme Céline PICCIONE) -

Nombre d'élus : 19 - Présents : 13 - Exprimés : 19

Secrétaire de séance : Mme Céline PICCIONE -

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention municipale à l'Association la Balade des Livres à Messigny-et-Vantoux

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

Délibération n° 26/2016

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Par courrier en date du 14 avril 2016, et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète de la Côte d'Or, a accepté la demande présentée par Madame Delphine MARANDE de démissionner de ses fonctions de quatrième adjointe au maire, et de son mandat de conseillère municipale.

CONSIDERANT que Madame Delphine MARANDE était élue de la liste « Messigny-et-Vantoux, autrement... » suite au scrutin du 23 mars 2014 ;

CONSIDERANT que l'article L. 270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

CONSIDERANT que Madame Martine ZIEGELMEYER est la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste « Messigny-et-Vantoux, autrement... » ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Madame Martine ZIEGELMEYER en qualité de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 05 avril 2016

M. le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance de conseil municipal et les décisions prises.

Le compte-rendu est accepté par 18 voix pour, 1 voix contre.

Madame Françoise GAY demande que le compte rendu soit corrigé quant à son intervention concernant une pétition reçue par Monsieur le Maire, et notamment concernant le nombre de signatures contenues dans cette pétition.

Monsieur le Maire répond que le compte rendu sera corrigé comme suit : « *Madame Françoise Gay demande des explications à M. le Maire concernant une pétition comprenant vingt à vingt-cinq signatures qu'il aurait reçue* ».

Délibération n° 27/2016

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre de postes d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

VU les délibérations n° 32/2014 du 28 mars 2014 décidant la création de 4 postes d'adjoints au maire et n° 104-2014 du 18 décembre 2014 portant à cinq le nombre de postes d'adjoints au maire,

VU la demande présentée par Madame Delphine MARANDE de démissionner de ses fonctions de quatrième adjointe au maire, et de son mandat de conseillère municipale ; laquelle demande a été acceptée en date du 14 avril 2016 par Madame la Préfète de la Côte d'Or, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De maintenir à cinq le nombre des adjoints au maire de Messigny-et-Vantoux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, par 13 voix pour et 6 voix contre,

- **APPROUVE** le maintien à cinq le nombre des adjoints au maire de Messigny-et-Vantoux,

Délibération n° 28/2016

Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu les délibérations n° 32/2014 du 28 mars 2014 décidant la création de 4 postes d'adjoints au maire et n° 104-2014 du 18 décembre 2014 portant à cinq le nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 27/2016 décidant le maintien à 5 du nombre de postes d'adjoints,

Vu les délibérations n° 33/2014 du 28 mars 2014 et 105/2014 du 18 décembre 2014 relatives à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n° 23/2016 du 05 avril 2016 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints,

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} adjoint au maire, précédemment occupé par Madame Delphine MARANDE dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète de Côte d'Or par courrier en date du 14 avril 2016,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 5 voix contre,

DÉCIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 4^{ème} rang,

PROCEDE à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Monsieur Jean-François THIRIOT

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Monsieur Jean-François THIRIOT obtient 12 voix et est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

DIT que Monsieur Jean-François THIRIOT percevra l'indemnité fixée par délibération n° 23/2016 du 05 avril 2016.

Délibération n° 29/2016

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à la démission de Madame Delphine MARANDE et à l'installation de Madame Martine ZIEGELMEYER dans son mandat de conseillère municipale, il convient de modifier la composition des six commissions municipales créées par délibération n° 34/2014 du 14 avril 2014 et modifiées par délibération n° 02/2015 du 24 mars 2015 comme suit :

- Commission bâtiments, voirie, réseaux, travaux,
- Commission urbanisme,
- Commission scolaire, sociale, solidarité, éducation, jeunesse & sport,
- Commission communication, cadre de vie,
- Commission animation, manifestation, vie associative & culturelle, affaires économiques, commerces, artisanat,
- Commission finances communales et intercommunales.

Considérant que Madame Martine ZIEGELMEYER souhaite siéger au sein des commissions :

- Urbanisme,
- Scolaire, sociale, solidarité, éducation, jeunesse et sport.

Considérant également que Madame Valérie BRUCHON fait savoir qu'elle ne souhaite plus siéger au sein des commissions :

- Bâtiments, voirie, réseaux, travaux
- Urbanisme,

Considérant que Madame Marie Madeleine FEBVRE fait savoir :

- qu'elle ne souhaite plus siéger à la commission communication, cadre de vie,
- qu'elle souhaite siéger au sein de la commission : Bâtiments, voirie, réseaux, travaux ;

Considérant que Madame Dominique ROUSSIN fait savoir qu'elle souhaite également siéger au sein des commissions :

- Bâtiments, voirie, réseaux, travaux
- Communication, cadre de vie,
- Animation, manifestation, vie associative & culturelle, affaires économiques, commerces, artisanat,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT, le Maire est président de droit des commissions ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE comme suit la composition des commissions municipales créées par délibération n° 34/2014 du 14 avril 2014 et modifiées par délibération n° 02/2015 du 24 mars 2015 comme suit :

Commission Bâtiments - voirie - réseaux - travaux

Vice-Président : M. Serge RESSY

Membres : Mme FEBVRE Marie-Madeleine, MM. Vincent LEBROT - Mathieu LECLERC - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - MM. Jean-Luc COUTURIER - Pascal POYEN -

Commission Urbanisme

Vice-Président : M. Jean-François THIRIOT

Membres : M. Julien OLLAGNIER - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - MM. Jean-Luc COUTURIER - Jean-Marie DUDA - Mme Martine ZIEGELMEYER -

Commission Scolaire - Sociale - Solidarité - Education - Jeunesse et Sport

Vice-Présidente : Mme Céline PICCIONE

Membres : M. Julien OLLAGNIER - Mme Nadine VOLLMER - M. Vincent LEBROT - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - Evelyne BERINGER - Martine ZIEGELMEYER -

Commission Communication - Cadre de vie

Vice-Président : M. Alain DUVERT

Membres : Mme Céline PICCIONE - MM. Serge RESSY - Julien OLLAGNIER - Mmes Françoise TASSIN - Nadine VOLLMER - M. Mathieu LECLERC - Mme Dominique ROUSSIN -

Commission Animation - Manifestation - Vie associative & culturelle - Affaires économiques - commerces - artisanat

Vice-Président : M. Jean-François THIRIOT

Mme Céline PICCIONE - MM. Serge RESSY - Vincent LEBROT - Mme Virginie BRUCHON - Mme Dominique ROUSSIN - M. Pascal POYEN -

Commission Finances communales et Intercommunales

Vice-Président : M. Julien OLLAGNIER

Membres : MM. Serge RESSY - Jean-François THIRIOT - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - M. Jean-Marie DUDA -

Délibération n° 30/2016

Objet : Subvention municipale à l'Association la Balade des Livres à Messigny-et-Vantoux

Considérant que le fonctionnement de la bibliothèque de Messigny-et-Vantoux ne relève plus de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon,

Considérant que cette structure est désormais gérée par une association de type Loi 1901 nouvellement créée dénommée « la Balade des Livres à Messigny-et-Vantoux »,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2016 une subvention d'un montant de 4000 euros (quatre mille euros) à l'Association La Balade des Livres à Messigny-et-Vantoux ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations survenues à la salle des fêtes suite à la location de l'équipement à un particulier. Considérant leur importance, il précise que la Commune a porté plainte.

Madame Françoise GAY émet la proposition que soit étudiée la possibilité de modifier le montant de la caution demandée lors des locations afin qu'il soit dissuasif.

Monsieur le Maire avise les conseillers municipaux que des gens du voyage sont arrivés sur le territoire de la Commune et qu'ils ont stationné leurs caravanes sur le terrain de sport annexe. Il explique que des dispositions ont été prises concernant l'alimentation en eau potable, l'électricité et l'autorisation de déverser leurs eaux usées dans la conduite d'évacuation des eaux usées située à proximité. Un point est fait concernant la réglementation qui s'impose aux Collectivités en la matière.

Il annonce que l'audit énergétique du bâtiment de l'école maternelle a été réalisé et qu'il sera prochainement communiqué à la Commune par le Cabinet qui a exécuté la prestation. En parallèle, il fait un point des dispositions prises concernant la chaudière de ce bâtiment, à savoir la pose d'un onduleur, l'acquisition d'une carte électronique d'avance et l'installation d'une alarme programmée le 04 mai 2016.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux de la réception de la déclaration préalable sollicitant l'autorisation d'urbanisme nécessaire au déplacement du relais téléphonique Orange.

Il annonce enfin que Madame Bérangère DEMAY, ATSEM à l'école maternelle, a sollicité une mutation externe pour exercer ses fonctions dans une autre collectivité territoriale, et qu'il convient donc d'engager la réflexion nécessaire à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

La secrétaire de séance,

Céline PICCIONE